

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

LIGUE DE BRETAGNE



REGLEMENT INTERIEUR

Approuvé lors l'Assemblée Extraordinaire

PLOUFRAGAN

Le 9 Février 2013

Table des Matières

REGLEMENT

Article 1	Page 4
Comité Directeur	Page 4
Article 2	Page 4
Article 3	Page 4
Article 4	Page 4
Article 5	Page 5
Article 5bis	Page 5
Article 6	Page 5
Article 7	Page 5
Président	Page 5
Vice (s) - Président (s)	Page 5
Secrétaire Général et son Adjoint	Page 6
Trésorier Général et son Adjoint	Page 6
Article 8	Page 6
Médicale	Page 7
Article 9	Page 7
Article 10	Page 7
Article 11	Page 7
Article 11bis	Page 7
Compétitions Régionales	Page 8
Article 12	Page 8
Article 13	Page 8
Article 14	Page 8
Article 15	Page 8
Article 16	Page 9
Article 17	Page 9

DISPOSITIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE LA LIGUE

Commission Technique & Sportive

Stages Perfectionnement	Page 10
Sélections jeunes	
✓ Sélection Ligue	Page 10
✓ Sélection Zone	Page 10
Formation, encadrement des B. F.	Page 11
✓ Formation BF1	Page 11
✓ Examen BF1	Page 11
✓ Formation BF2	Page 11
✓ Examen BF2	Page 11
✓ Colloque	Page 11
Commission d'Arbitrage	Page 12
Formation & perfectionnement	Page 12
Examen	Page 13

CAHIER DES CHARGES DU CONGRES

<u>Congrès de Ligue</u>	Page 14
Article 1	Page 14
Article 2	Page 14
Article 3	Page 14
✓ Modalités d'organisation	Page 14
✓ Financement	Page 14

CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE LIGUE

<u>Championnats de Ligue</u>	Page 15
Article 1	Page 16
Article 2	Page 16
Article 3	Page 16
Article 4	Page 16
Article 5	Page 16
30 Jours avant la compétition	Page 17
Engagements	Page 18
Tirage au sort	Page 18
Terrains	Page 18
L'Accueil et l'Organisation au jour du Championnat	Page 19
Jury de Concours	Page 20
✓ Président	Page 20
✓ Membres	Page 20
Indemnités	Page 20
Gestion Sportive	Page 21-22
Tenues	Page 22
Arbitrage	Page 23-24
Convenance	Page 24
Communication	Page 24
Camping-cars	Page 24
Championnats de France	Page 24

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le présent règlement intérieur a pour objet de compléter les statuts de la LIGUE de BRETAGNE de Pétanque et Jeu Provençal.

Il annule et remplace tous les documents antérieurs.

COMITE DIRECTEUR

ARTICLE 2

La ligue est administrée par un comité directeur composé de 21 membres (20 au collège général & 1 au collège médecin), élus au scrutin secret à un seul tour pour une durée de 4 ans par l'assemblée générale.

Chacun des comités composant la ligue (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan) sera représentée au Comité Directeur par 3 membres au minimum.

Il sera attribué aux femmes un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles.

Procédure :

- Licenciés éligibles : Uniquement les licenciés seniors de 18 ans et plus. (ce qui exclut les catégories jeunes).
- Proportion : Le calcul doit être réalisé ainsi :

Nombre de licenciées seniors par rapport au nombre total de licenciés seniors.

Nombre de féminines diviser par le Nombre de licenciés seniors x 100 = Nombre X

Il faut donc réserver X % des 20 sièges (du collège général) du Comité Directeur

Ces postes sont attribués automatiquement aux candidats de cette catégorie, les mieux placés dans les résultats, même si d'autres candidats ne relevant pas de cette catégorie spécifique, ont davantage de voix.

Dans la mesure, où tous les postes ne seraient pas pourvus, lors de l'élection par manque de candidats, ils devront l'être lors de la prochaine A.G.

Les membres sortants sont rééligibles.

ARTICLE 3

Les candidatures, pour être membre du comité directeur, devront être adressées au président de la ligue soit par les comités départementaux, soit par courrier individuel et ce, avant la date fixée par le comité directeur.

Elles seront transmises à la commission de surveillance (art. 23 des statuts).

Le vote par liste n'étant pas admis, les candidats doivent être inscrits sur les bulletins de vote, par ordre alphabétique, avec en face de chacun la mention "candidat sortant" ou "nouveau candidat" et le département d'appartenance, avec la date de naissance.

ARTICLE 4

L'absence sans raison valable à trois réunions ordinaires consécutives entraîne la démission d'office et le remplacement.

En cas de démission, de décès ou de radiation d'un ou plusieurs membres du comité directeur, il sera fait appel à candidatures dans le ou les comités départementaux concernés pour remplacer le ou les membres défaillants.

L'élection se déroulera au cours de la prochaine assemblée générale de la ligue.

ARTICLE 5

En cas de démission collective des membres du comité directeur, une assemblée générale extraordinaire de la ligue sera convoquée dans les deux mois suivants afin d'élire un nouveau comité directeur.

Pendant ces deux mois, le bureau démissionnaire assurera l'expédition des affaires courantes.

ARTICLE 5 BIS

Le suppléant du président de la ligue au conseil national, sera élu par le congrès de Ligue. Il sera proposé parmi les présidents départementaux.

ARTICLE 6

Le bureau directeur se réunit en amont des différents conseils les jours et les dates et le lieu sont à définir.

(Proposition : 1 mois avant le conseil !) Les frais sont à la charge de la ligue.

Le comité directeur se réunit trois fois par an :

❖ Conseils de Ligue :

- En séminaire un samedi de février sur la journée
- Le samedi matin du premier championnat de ligue
- En séminaire un dimanche d'octobre

❖ L'assemblée générale annuelle est fixée le 3ème dimanche de décembre.

Sur proposition du Président de Ligue, des réunions de travail peuvent être programmées en dehors de ces réunions ordinaires.

Les repas sont à la charge de la ligue

Les déplacements sont à la charge de la ligue. Le covoiturage est vivement souhaité.

Pour le conseil du samedi matin précédant le premier championnat de Ligue, les élus qualifiés l'après midi, bénéficieront d'un forfait maximum de 30 €

ARTICLE 7

Le comité directeur délègue une partie de ses pouvoirs au Président, et au président délégué.

Le Président convoque, les assemblées générales, le comité de direction, le bureau directeur.

Il en dirige les travaux et signe tous les actes et délibérations en découlant dont il pourvoit à exécution.

Le président signe également tous les documents ou lettres engageant la responsabilité morale et financière du comité directeur, ce, après avis du bureau directeur.

* VICE PRÉSIDENT (s)

Si le président décide, le(s) vice-président(s) peut (peuvent) être appelé(s) à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Il peut lui (leur) être confié des missions particulières sur demande du Président.

A compter de 2008 le(s) Vice-président(s) sera (seront) les Présidents des Comités Départementaux (s'ils n'ont pas de poste dans le bureau directeur).

Ils seront responsables, des commissions qui leurs ont été attribuées en concertation.

SECRETAIRE GENERAL et son ADJOINT

Le secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance et des convocations.

Le secrétaire général est responsable devant le comité directeur de ses faits et actes.

Il ne peut en aucun cas engager le comité de direction sous sa propre responsabilité.

Il fixe à son secrétaire adjoint la tâche qu'il a à accomplir afin d'alléger sa charge, et en particulier, la rédaction des comptes-rendus des conseils de ligue.

TRESORIER GENERAL et son ADJOINT

Il est chargé de faire les recettes, les paiements et de les transcrire sur un livre d'exploitation comptable.

Le trésorier général rendra compte de la situation financière à chaque session ordinaire du comité de direction et éventuellement au bureau directeur.

Il est autorisé à régler de son propre chef les dépenses imposées par le fonctionnement intérieur de la Ligue.

Il est chargé notamment de dresser un compte-rendu financier de l'année écoulée et de le soumettre au vote à l'assemblée générale après l'avoir fait entériner par les vérificateurs aux comptes qui sont nommés pour 2 ans en alternance de département (22 & 56 pour les années paires puis 29 & 35 pour les années impaires).

Les coordonnées des vérificateurs aux comptes, doivent être transmises à la ligue

De la même manière, il présentera un budget prévisionnel de l'année à venir lors de l'assemblée générale, après l'avoir présenté au bureau directeur pour accord.

Le trésorier général adjoint remplace le cas échéant le trésorier général qui l'aura mis au courant des questions financières.

Le trésorier adjoint assurera les réservations hôtelières, pour les Championnats de France de toutes les équipes de Ligue, et pour les équipes départementales qui le souhaitent. Il disposera d'une délégation de signature, et d'un chéquier pour effectuer ces tâches. Il sera assisté par un membre élu de la ligue.

ARTICLE 8

Il est institué sept commissions (détail de l'organigramme joint en annexe)

- ❖ **Discipline**
- ❖ **Arbitrage**
 - Discipline d'Arbitrage
- ❖ **Equipe Technique Régionale**
- ❖ **Sportive & Compétitions**
- ❖ **Finances**
 - Commission des Finances (les trésoriers de la ligue et les trésoriers des comités)
- ❖ **Développement sportif & communication**

❖ Médicale

En aucun cas ces commissions n'ont le pouvoir de décision, qui appartient au comité directeur de la ligue.

Elles ont un rôle de conseil, de propositions et de réflexions.

Elles se réunissent à la demande du président de la ligue ou sur proposition de leur responsable.

La durée de leur mandat est de 4 ans.

ARTICLE 9

LA COMMISSION de DISCIPLINE

Comprend au moins 5 membres.

Ils sont choisis par le comité directeur de la ligue pour la durée de son mandat.

La présidence est assurée par l'un des deux membres titulaires de la ligue.

Le secrétaire rapporteur peut être pris en dehors de la dite commission.

Pour délibérer valablement au minimum, 3 de ses membres doivent être présents.

Cette Commission est souveraine et indépendante.

ARTICLE 10

LA COMMISSION d'ARBITRAGE

Composée de 5 membres minimum.

Le président est un arbitre élu au comité directeur.

Il aura pour suppléants un arbitre de Ligue et un arbitre du Pool d'arbitrage

Les autres membres sont les présidents des commissions d'arbitrage des comités départementaux.

- Formation d'un pool d'arbitres.
- Discipline d'arbitrage : les membres des commissions départementales de discipline d'arbitrage ne feront pas partie de la commission régionale d'arbitrage.

ARTICLE 11

Equipe Technique Régionale

Composée de 5 membres éducateurs au minimum.

Présidée par le responsable de la ligue, et à pour suppléant un éducateur.

Membres : les responsables des départements.

- **Formation d'une Equipe qui souhaite s'investir. Recrutement par candidature (pool).**

ARTICLE 11BIS

LA SPORTIVE & COMPETITIONS

Composée en grande partie, de membres élus de la ligue

Prend en charge :

- Championnats de ligue
- Compétitions Nationales
 - ◆ Règlement d'organisation en annexe

- **Compétitions Régionales**
 - ◆ Règlement d'organisation en annexe
- **Compétitions C R C**
 - ◆ Tenue des résultats, classement
 - ◆ Règlement d'organisation en annexe

ARTICLE 12

LA COMMISSION des FINANCES

Composée du trésorier général et du trésorier adjoint de la ligue.

Des trésoriers **où Trésoriers Adjoints** des comités départementaux.

ARTICLE 13

LA COMMISSION de DEVELOPPEMENT

➤ **Développement de la pratique :**

Composée par :

Le président de la ligue & le président délégué

Les présidents des comités départementaux

Des membres élus de la ligue et des comités

Des licenciés extérieurs pour leurs compétences.

➤ **Communication :**

Composée par :

Le président délégué de la ligue

Les membres élus des comités (organigramme)

➤ **Le site de la Ligue :**

Responsable : un élu du comité directeur de la Ligue,

Les correspondants des comités (organigramme)

- ◆ La recherche de partenaires
- ◆ Les championnats de Ligue
- ◆ La boutique
- ◆ La presse

ARTICLE 14

LA COMMISSION MEDICALE

Sous la responsabilité du Médecin élu de la ligue

(Intervention lors des stages et éventuellement contrôles alcoolémie)

ARTICLE 15

Ces commissions hormis la commission de discipline sont convoquées par le président de la ligue en fonction des problèmes à étudier.

Les frais engagés sont à la charge de la Ligue.

ARTICLE 16

Une fois l'an, l'assemblée générale doit siéger, le président en fixe la date (3ème dimanche de décembre à 9 h) et l'ordre du jour en conformité avec les statuts.

Le comité organisateur est celui qui n'organise pas de championnat de ligue.

En annexe, le cahier des charges pour cette organisation.

ARTICLE 17

CHANCELLERIE

Documents à la fédération pour le 15 septembre

Documents à la ligue pour le 10 septembre

DISPOSITIONS en VIGUEUR au SEIN de la Ligue de BRETAGNE

EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

Stages de Perfectionnement

- ❖ Dans les départements pour les **Cadets, les Minimes et les Benjamins**, organisation par les C.D.
- ❖ Aides de la Ligue
 - ✓ Participation au staff d'encadrement, si les C. D. le souhaitent
 - ✓ Pour bénéficier de cette aide, le stage doit être sous la responsabilité d'un éducateur du département, et en fonction du nombre de participants, les éducateurs doivent être en nombre suffisants (prise en charge du C N D S, 1 éducateur pour 12 jeunes).
 - ✓ Ils peuvent être aidés par des initiateurs, cette mesure est transitoire. Leur nombre doit être minoritaire.
 - ✓ Participation Financière, un C. R. devra obligatoirement parvenir à la Ligue, dès réception du document, la participation forfaitaire sera versée aux départements.
 - ✓ L'aide sera de 75 € par département, + 1€ par participant licencié.
 - ✓ Le nombre de bénéficiaires est plafonné à 42, par catégories, et par départements.

Sélections Jeunes

Sélection Ligue

- ❖ Chaque département sélectionnera :
 - ✓ 4 Jeunes
 - ✓ 4 Féminines ou Espoir (choix F.D)
- ❖ A la Charge des Comités.
 - ✓ Transport soit 3 voitures (8 sélectionnés + 3 éducateurs = 11)
- ❖ A la charge de la Ligue
 - ✓ Transport du staff
 - ✓ Restauration : 45 à 50 personnes

Sélection Zone (3 ligues)

- ❖ Population :
 - ✓ 8 Sélectionnés
 - ✓ 6 personnes : Encadrement + Délégués ligue
- ❖ A la charge de la Ligue :
 - ✓ La restauration des sélections de la ligue
 - ✓ L'hébergement
 - ✓ Le transport, prévoir 4 voitures
 - ✓ 1/3 des frais de déplacement du responsable de la zone, et des intervenants
 - ✓ 1/3 des frais de location du boulodrome, et des matériels

Sélection Nationale

- ❖ Un stage de sélection est organisé par la fédération, sur un week-end.
- ❖ Population :
 - ✓ Les sélectionnés par la DTN appartenant à la ligue (un éducateur doit impérativement accompagner au minimum)
- ❖ A la charge des comités :
 - ✓ Le transport jusqu'au lieu de rassemblement ou de départ. (Si la fédération n'y supplée pas)
- ❖ A charge de la Fédération

- ✓ La restauration et l'hôtel sur le lieu de la formation
- ✓ Le déplacement du lieu de départ au lieu de la formation
- ✓ Le transport jusqu'au lieu de rassemblement ou de départ.

Formation, et Encadrement des B. F.

Formation B. F. 1

- ❖ Un stage de préparation est organisé par la ligue, sur un week-end.
- ❖ Frais d'inscription (pour la fédération) 20 € par candidat
- ❖ Un chèque de caution de 20 € (qui sera rendu après l'examen)
- ❖ A la charge de la Ligue
 - ✓ La restauration des candidats
 - ✓ La chambre d'hôtel pour 2 personnes
 - ✓ Le déplacement, hébergement, restauration du staff ligue
- ❖ A la charge du comité ou des candidats
 - ✓ Les frais de voiture
 - ✓ L'attestation au premier secours

Examen B.F. 1

- ❖ **L'examen est organisé par la ligue sur une journée**
- ❖ A la charge de la Ligue
 - ✓ Le déplacement, restauration du staff Ligue
- ❖ A la charge des Comités ou des Candidats
 - ✓ La restauration
 - ✓ Les frais de voiture

Formation B. F. 2

- ❖ Un stage de préparation est organisé par la fédération, sur un week-end.
- ❖ A la charge de la Ligue
 - ✓ 1/2 déplacement des candidats
- ❖ A la charge des comités
 - ✓ 1/2 déplacement des candidats
- ❖ A la charge de la fédération
 - ✓ La restauration et l'hôtel

Examen B. F. 2

- ❖ L'examen est organisé par la fédération, sur un week-end.
- ❖ A la charge de la Ligue
 - ✓ 1/2 déplacement des candidats
- ❖ A la charge des comités
 - ✓ 1/2 déplacement des candidats
- ❖ A la charge de la fédération
 - ✓ La restauration et l'hôtel

Colloque des Educateurs

- ❖ A charge de la ligue
 - ✓ La restauration
- ❖ A charge des comités
 - ✓ Le transport

COMMISSION d'ARBITRAGE

Formation et Perfectionnement des Arbitres

AU NIVEAU NATIONAL

Arbitres NATIONAUX, et les référents des commissions d'arbitrage des comités

- ❖ Les années paires, stage de perfectionnement
- ❖ A la charge de la ligue
 - ✓ 1/2 déplacement des arbitres
- ❖ A la charge des comités
 - ✓ 1/2 déplacement des arbitres
- ❖ A la charge de la fédération
 - ✓ La restauration et l'hôtel

AU NIVEAU ZONE

Arbitres de LIGUE (séminaire de Zone)

- ❖ A la charge de la ligue
 - ✓ 1/2 déplacement des arbitres
 - ✓ Les frais de repas
- ❖ A la charge des ligues de la zone
 - ✓ 1/3 de la location des salles
- ❖ A la charge des comités
 - ✓ 1/2 déplacement des arbitres
- ❖ A la charge de la fédération
 - ✓ La restauration et l'hôtel des membres de la commission

AU NIVEAU LIGUE

Arbitres de LIGUE, et les référents des commissions d'arbitrage des comités (si pas d'arbitre de ligue)

- ❖ Les années impaires, stage de perfectionnement
- ❖ A la charge de la ligue
 - ✓ Frais déplacement du staff
 - ✓ Les frais de repas
- ❖ A la charge des comités
 - ✓ Frais déplacement des arbitres

Arbitres de LIGUE

Formation :

- ❖ Un stage de préparation est organisé par la ligue, sur une journée.
- ❖ A la charge de la Ligue
 - ✓ Le déplacement, restauration du staff Ligue
 - ✓ La restauration des candidats

- ❖ A la charge des Comités ou des Candidats
 - ✓ Les frais de voiture

Examen

- ❖ A la charge de la Ligue
 - ✓ Le déplacement, restauration du staff Ligue

- ❖ A la charge des comités ou des candidats
 - ✓ Le transport
 - ✓ La restauration

Formation du Pool d'arbitrage

- ❖ A la charge de la Ligue
 - ✓ Le déplacement, restauration du staff Ligue
 - ✓ Le déplacement, et la restauration des arbitres de ligue

- ❖ A la charge des comités
 - ✓ Le déplacement, et la restauration des arbitres Départementaux
 - ✓ Confirmation et Stage spécifique du Pool Ligue

- ❖ A la charge de la Ligue
 - ✓ Le déplacement, restauration du staff Ligue
 - ✓ Le déplacement, et la restauration des arbitres de ligue

- ❖ A la charge des comités (s'ils le souhaitent cette formation)
 - ✓ Le déplacement, et la restauration des arbitres Départementaux

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DU

CONGRES DE LIGUE

ARTICLE 1

- ◆ Date : 3ème dimanche de décembre
- ◆ Heure : 9 h00

ARTICLE 2

- ◆ Le comité organisant le congrès de ligue n'organise pas de Championnat de Ligue la même année.

ARTICLE 3

Modalités d'organisation :

- ◆ Mettre à disposition 1 salle sonorisée, **avec écran et rétroprojecteur**, pouvant accueillir 50 personnes assises, avec des tables et des chaises.
- ◆ 2 salles annexes avec tables et chaises pour les réunions de commissions ou éventuellement prévoir des paravents dans la salle principale pour permettre aux commissions de s'isoler.
- ◆ Fléchage routier ou plan à partir des principaux axes d'accès.
- ◆ Adresse exacte et lieu
- ◆ Café avec viennoiseries à l'accueil du matin (8h 30)
- ◆ Vin d'honneur et repas vers 13 h00
- ◆ Invitation des élus et de la presse
 - Les présidents de leurs clubs (à la charge du C D organisateur)
- ◆ Si des élus des comités sont présents Modification du nombre des places et des repas (à la charge des comités respectifs).

Financement :

- ◆ Café d'accueil et vin d'honneur à la charge de l'organisateur
- ◆ Repas à la charge de la ligue (pour les membres du conseil, les invités, les commissions convoquées)
- ◆ Repas à la charge du ou des Comités en fonction de leurs invitations
- ◆ Indemnités kilométriques à la charge de la ligue (covoiturage indispensable)

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION

DES CHAMPIONNATS DE LIGUE

Le présent cahier des charges régit les CHAMPIONNATS de LIGUE dont l'organisation est confiée aux COMITES DEPARTEMENTAUX sous le contrôle de la LIGUE de BRETAGNE.

Les COMITES DEPARTEMENTAUX ayant en charge l'organisation d'un Championnat de Ligue, s'engagent à respecter ce cahier des charges.

Un contrôle sera effectué par un membre de la commission en charge.

Les Championnats de Ligue sont répartis sur 3 journées, par rotation, entre les COMITES DEPARTEMENTAUX rattachés à la LIGUE de BRETAGNE.

ARTICLE 1

La ligue de Bretagne programme chaque année des CHAMPIONNATS de LIGUE, qualificatifs pour les CHAMPIONNATS de FRANCE F.F.P.J.P., dans les catégories suivantes :

- ◆ SENIORS MASCULINS : Triplettes, Doublettes, Tête à Tête (64 équipes)
- ◆ SENIORS PROMOTION : Triplettes (64 équipes)
- ◆ SENIORS FEMININS : Doublettes (64 équipes)
: Triplettes (32 équipes)

CD 22	06
CD 29	15
CD 35	07
CD 56	03
Champion de ligue	01

- ◆ JEUNES (J.C.M) : Triplettes
- ◆ MIXTES : Doublettes (64 équipes)
- ◆ VETERANS : Triplettes (64 équipes)
- ◆ JEU PROVENÇAL : Doublettes (16 équipes)

Il n'y a plus de championnats OPEN

Vendredi	8H00	Championnat Triplettes Vétérans	POUR INFORMATION Matériels pour chaque championnat Salles 1 pour réunion 1 pour essayage
Samedi	14H00	Championnat Doublettes Féminin & Masculin	
Dimanche	8H00	Championnat Doublettes Féminin & Masculin (1/8)	
Jeudi	8H00	Championnat Individuel seniors	
Samedi	10H00	Championnat Doublettes Provençal	
Samedi	14H00	Championnat Doublettes Mixtes	

Dimanche	8H00	Championnat Doublettes Provençal Championnat Doublettes Mixtes (1/8)	Sono Boulodrome Boulonette Balance
Samedi	9H00	Championnat Triplettes Jeunes	
Samedi	14H00	Championnat Triplettes Féminins	
Dimanche	10H00	Championnat Triplettes Féminins (1/4)	
Dimanche	14h00	Championnat Triplettes Seniors Championnat Triplettes Promotions	
Lundi	8H00	Championnat Triplettes Seniors (1/8) Championnat Triplettes Promotions (1/8)	

ARTICLE 2

- L'assemblée générale de la ligue donne mandat à 3 comités départementaux, pour organiser un championnat. Le 4^{ème} devant organiser l'assemblée générale.
- Le CD en charge de l'organisation d'un championnat de ligue est responsable de l'application scrupuleuse du cahier des charges.
En cas de non respect une amende forfaitaire de 100 € sera perçue auprès de celui-ci.
- Un comité ne peut refuser, sous quelques motifs que ce soit, l'organisation d'un championnat de ligue.
 - Si ce cas se produit, il ne sera pas mandaté pour l'organisation d'un championnat de ligue l'année suivante. Il encourra des sanctions financières.
 - La participation, aux différents championnats de ligue, des équipes de son département sera réduite de moitié la première année, et la suppression de sa représentation en cas de récidive.
- Les championnats départementaux doivent avoir lieu avant les championnats de ligue.
- En cas de non-respect, aucune équipe de ce comité ne serait qualifiée aux championnats de ligue.

ARTICLE 3

Le président de ligue, peut se rendre au Championnat de France de son choix ainsi qu'au championnat jeunes.

Lors de ce déplacement, il n'assurera pas l'encadrement des équipes de la Ligue du championnat jeunes qui seront confiées à des éducateurs. Le responsable de l'E T R assurera, la logistique du déplacement.

Les membres élus de la ligue devront être choisis en priorité pour l'encadrement des équipes de ligue du département concerné.

ARTICLE 4

Le conseil de ligue du 22 octobre 2006 a décidé que les délégués des équipes jeunes devront porter un badge avec le N° du C.D. & le N° de l'équipe ainsi que sa Catégorie.

ARTICLE 5

- Organisation de la compétition.
- Déroulement

- ◆ **Terrains :**

Les comités doivent impérativement retenir des candidatures avec terrains sélectifs. Si ce n'était pas le cas, le comité directeur de la ligue se réserve le droit de ne pas valider leur proposition.

30 JOURS AVANT LA COMPETITION :

Le Comité organisateur adressera aux Comités avec copie à la Ligue :

- ◆ L'Adresse exacte du lieu (informations pour les G P S) de la compétition devra figurer sur les invitations des comités
- ◆ Plan pour accès aux terrains (prévoir un fléchage dès la sortie des voies principales d'accès)
- ◆ Fiches de réservation des repas (menu traditionnel et/ ou sportif de préférence)
- ◆ Ne réserver que les repas dûment commandés et payés
- ◆ Nombre des équipes ou joueurs à qualifier
- ◆ Adresse pour transmission des équipes qualifiées ou engagées
- ◆ Date et horaire du tirage au sort (si possible le jeudi précédant la compétition)
- ◆ Possibilité d'adresse électronique, ou téléphone, pour modification éventuelle

ENGAGEMENTS

- ◆ Les feuilles d'inscription sont à adresser au comité départemental organisateur, copie à la ligue, le LUNDI soir précédant la compétition. (dernier délais) avec copie à la ligue.
- ◆ Les frais de participation sont fixés par l'assemblée générale de la ligue et sont perçus par le comité départemental organisateur. (3 €)
- ◆ Ils doivent impérativement parvenir avec les feuilles d'inscription.
- ◆ L'organisateur y ajoutera **41,66%**.

TIRAGE AU SORT

- ◆ Effectué le tirage au sort doit être envoyé à la ligue.
- ◆ Le tirage au sort veillera à ne pas opposer dans les poules deux équipes du même département.
- ◆ Au maximum par poule deux équipes d'un même département (qui ne se rencontreront pas au premier tour).
- ◆ Après le début du championnat (coup de sifflet de l'arbitre) il est interdit de changer un joueur (individuel) ou une équipe.
- ◆ En cas de remplacement d'une équipe, elle doit être prise dans la suite du classement des résultats départementaux.

TERRAINS

- ◆ Traçage des terrains aux normes "championnats" 15m x 4 m. Une dérogation peut être accordée, le terrain minimum serait de 12m x 3m avec lignes de jeu distantes de plus de 20 cm de la plinthe qui devra être imposée dans le carré d'honneur et conseillée ailleurs.
- ◆ Les terrains aux extrémités bénéficieront de 1 mètre supplémentaire sur la largeur.
- ◆ Prévoir un carré d'honneur avec un nombre de terrains suffisant, en fonction des championnats, et il doit être clos par des barrières ou des tribunes dans la mesure du possible. Elles pourront, en plus des sponsors locaux, accueillir les partenaires de la ligue.

- ◆ Pour le jeu provençal, les terrains doivent avoir comme dimensions minimum 24m x 4m.
- ◆ Pas de traçage de terrains "bout à bout" sans la séparation d'un couloir conséquent (3 mètres minimum).
- ◆ La numérotation (extérieure) des terrains doit tenir compte des tirages des poules (grouper en nombre pair).
- ◆ Prévoir une sonorisation suffisante à la couverture de l'ensemble des terrains
- ◆ Regrouper les championnats distincts et ne pas "mélanger" les joueurs des différents championnats avant l'accès au carré d'honneur.
- ◆ Prévoir un éclairage suffisant du carré d'honneur, des parties pouvant se disputer de nuit

L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION AU JOUR DU CHAMPIONNAT

- ◆ Chaque comité désignera 1 ou 2 délégués, avec tenue pour les comités qui l'ont, avec au minimum, l'écusson du C. D. Ils sont responsables de leurs équipes.
- ◆ Prévoir l'hébergement des délégués de la ligue et des comités
- ◆ Prévoir un stationnement sécurisé proche de la table de marque pour les délégués de la ligue et des comités Soit huit voitures environ.
- ◆ Prévoir un endroit pour recevoir les délégués des quatre départements, il sera si possible, éloigné de la buvette et proche de la table de marque.
- ◆ Prévoir la mise en place d'un stand (2 tables 2 chaises) pour la boutique de la ligue
- ◆ Prévoir un emplacement (2 tables) pour les sponsors de la ligue.
- ◆ Prévoir un emplacement (2 tables) pour l'apéritif Pacific (près du podium), en fin de la compétition.
- ◆ Mettre à disposition de la ligue de 2 grandes tables et un banc, avec une nappe pour exposer les récompenses,
- ◆ Mettre en place les banderoles de la ligue, et des ses sponsors.
- ◆ Prévoir une pièce pour l'essayage des tenues.
- ◆ La tenue de la table de marque pourra être confiée au club organisateur sous la responsabilité de son comité. Elle devra disposer, en plus du matériel indispensable (ORDINATEURS, ECRANS, LOGITIEL OFFICIEL FFPJP).
- ◆ L'heure de couverture de chaque équipe devra être indiquée sur le cadrage
- ◆ L'attribution de cartons d'équipes (comme aux championnats de France) est nécessaire.
- ◆ Chaque comité désignera un responsable parmi ses dirigeants
- ◆ Préparer une buvette avec boissons chaudes disponibles dès l'arrivée des compétiteurs
- ◆ Uniformiser les tarifs des consommations (par exemple 0,9 et 1 €) en tenant compte du fait que les tarifs trop élevés incitent les compétiteurs à gérer leurs propres stocks (absence de recettes).

- ◆ La vente de tickets de consommations (remboursables en cas de non utilisation) est vivement recommandée.
- ◆ Prévoir des toilettes en nombre suffisant notamment lors des compétitions réservées aux féminines et en cas d'un contrôle anti-dopage.
- ◆ Prévoir un endroit adapté à une éventuelle réunion (salle) du jury hors terrains de jeu.
- ◆ Contrôle des licences par les délégués autres que ceux du département concerné.
- ◆ Chaque comité organisateur (ou l'arbitre) adressera, dans les 48 heures après le championnat, les résultats au siège de la ligue et aux autres comités (courrier électronique). Il joindra également, la copie de la feuille d'arbitrage complète (arbitre principal), et toutes les feuilles d'engagements des équipes. Les arbitres suppléants doivent également faire un rapport sur leurs compétitions, qui leurs ont été attribuées.
- ◆ A l'occasion des championnats jeunes, les éducateurs ou initiateurs peuvent intervenir dans le cadre et le respect de la minute pour jouer, mais hors du terrain de jeu (limite). Ils devront porter un badge d'identification.

JURY DE CONCOURS

Le jury de concours de chaque championnat de ligue sera constitué de 7 membres :

Pour être conforme à nos textes, uniquement **5** de ces membres siégeront.

En cas de réclamation au jury de concours, les membres du comité des équipes impliquées ne doivent pas siéger.

Le jury devra vérifier la conformité des tenues. En fonction de règlement de la Fédération, et avec une légère tolérance en fonction des facilités de renouvellement chez les fournisseurs. Les couleurs restent impératives. Le changement de partenaires publicitaires peut impliquer une légère modification (logos, noms, etc.)

❖ **Président du jury :**

- ✓ Le délégué du comité directeur de Ligue est président du jury.
- ✓ Les frais relatif à sa fonction (restauration hébergement) seront à la charge de la ligue.

❖ **Membres :**

- ✓ Les présidents ou les délégués des comités départementaux (s'ils ne sont pas joueurs)
- ✓ Le président du club organisateur.
- ✓ L'arbitre le plus titré du championnat.

INDEMNITES

- L'engagement est fixé à 3 € pour les joueurs seniors ou qui évoluent comme tels.
- La participation des organisateurs est de 41,66/100 des engagements, et s'y ajoute.
- Le conseil de Ligue a décidé d'uniformiser les indemnités des joueurs qui passent à 15 € par joueur pour toutes les compétitions à Partir des 1/8 sauf pour le provencal 1/4 finale et les jeunes, qui ont des lots. (voir pour une éventuelle modification de la dotation des triplètes vétérans, 1/8 pour toutes les équipes et le féminin 1/4 de finale 15€ par joueurs)

- La dotation en coupes, est offerte par la ligue pour les finalistes de tous les championnats
- Pour les trois catégories de jeunes, il est offert des coupes à partir des ¼ de finale

GESTION SPORTIVE

Contrôle des licences par le Comité organisateur, et les comités départementaux avec échange des boîtes.

Pour les championnats Triplette Seniors Masculins, Triplette Seniors Promotion Doublette Seniors Masculins, Triplette Seniors Féminins, Doublette Seniors Féminins, Doublette Mixte, Tête à Tête, les parties de poules se jouent en 13 points.

Pour les championnats Triplette Vétérans, Triplette Jeunes, Doublette Jeu Provençal, les parties de poules se jouent en 11 points.

Les poules en 11 ou 13 points devront être terminées avant le déjeuner.

En tout état de cause, arrêt des parties après les poules pour déjeuner à 12 h 30.

Pour tous les championnats le temps minimum pour déjeuner est de 30 minutes.

Pour le premier championnat de ligue, l'organisateur devra prévoir une salle pour la réunion du Conseil le samedi matin et un repas sportif. Les coûts sont à la charge de la Ligue

❖ **Pour les Championnats se déroulant sur: sur 2 jours**

Triplettes Féminines – Doublettes Seniors – Doublettes Féminines – Doublettes Mixtes

- ◆ Jet du but le samedi à 14 H 00, arrêt des parties après les 1/16 ou 1/8 de finale.
- ◆ Le dimanche matin : Jet du but à 8 H 00 pour les 1/8 et 1/4 de finale.
- ◆ Le dimanche matin : Triplettes féminines 1/4 à 10 H 00
- ◆ Une pause pour le déjeuner, avec un minimum de 30 minutes.
- ◆ L'après-midi 1/2 et finale, jet du but 14 H 00.

Triplettes Promotions – Triplettes Seniors:

- ◆ Jet du but le dimanche matin à 10 h00
- ◆ Le Lundi matin : Jet du but à 8 H 00 pour les 1/8 et 1/4 de finale.

❖ **Championnat Triplettes Vétérans :**

- ◆ Jet du but 8 H 00
- ◆ Les poules en 11 points doivent être terminées avant le déjeuner.
- ◆ Reprise à 14 h, Temps garanti pour le repas 30 minutes.

❖ Championnat Jeunes :

- ◆ Les délégués des jeunes doivent être EDUCATEURS ou INITIATEURS et porter un badge fourni par le comité organisateur et qui devra porter les mentions prévues.
- ◆ Les éducateurs ou les initiateurs devront déposer licence et carte à la table de marque.
- ◆ Prévoir trois consommations (au verre) offertes, une le matin, deux l'après-midi (grandes bouteilles coût modique)
- ◆ Des tickets devront être remis aux éducateurs pour leurs équipes
- ◆ la ligue versera un forfait boissons de 100 € au maximum
- ◆ Jet du but : 9 H 00 le samedi Les poules en 11 points doivent être terminées avant le déjeuner.
- ◆ Arrêt des parties à 12 heures pour les autres compétiteurs.

❖ Championnat Provençal :

- ◆ Limité à 16 équipes - 4 - Par département
- ◆ Jet du but : 10 h 00 le samedi
- ◆ Les parties de poules se jouent en 11 points.
- ◆ Arrêt des parties le samedi soir après les 1/8èmes.
- ◆ Reprise le dimanche à 08 H 00 en 1/4 de finale.

❖ Championnat Tête à Tête :

- ◆ Jet du but 8 h 00. Les poules en 13 points doivent être terminées avant le déjeuner.
- ◆ Reprise à 14 h, Temps garanti pour le repas 30 minutes.

TENUES

- ◆ Les équipes devront porter une tenue identique (en haut), elle peut être déclinée, si les couleurs sont identiques, avec un signe distinctif du club ou du Comité
- ◆ Les chaussures devront être fermées devant et derrière,
- ◆ Les épaules devront être couvertes (rabat d'un morceau de manche après la couture de l'épaule).
- ◆ Les "pantas-courts" sont acceptés.
- ◆ Les shorts et pantalons ne couvrant pas le genou sont prohibés.
- ◆ Les shorts sont donc interdits. Sauf pour les Cadets & les Minimes
- ◆ Une équipe devra en permanence être vêtue d'une façon uniforme.
- ◆ Pour toutes contestations, le jury est le seul habilité pour statuer.

ARBITRAGE

- ◆ L'arbitrage devra se faire sous la responsabilité d'un arbitre qualifié (minimum Ligue) et sa désignation devra être entérinée par le président de la commission régionale d'arbitrage
- ◆ En cas de carence, au niveau de l'arbitrage, le président de la C R A pourra désigner un arbitre dépendant d'un autre département.
- ◆ Les frais inhérents à l'arbitrage restent à la charge de l'organisateur
- ◆ l'uniformisation des indemnités pour les différents championnats de ligue. A savoir :
30 € la ½ journée - les déplacements -
40€ la journée, La restauration, Les Déplacements, L'hébergement sont à charge de l'organisation.
La ligue quand à elle versera les indemnités prévues au cahier des charges.
- ◆ Le conseil de ligue a décidé d'augmenter significativement le nombre des arbitres par championnats.
- ◆ Une aide financière sera versée aux organisateurs, pour minimiser cette charge.
- ◆ Cette subvention sera créditée aux comités départementaux en charge des organisations dès réception par la ligue des différents documents : Toutes les feuilles d'arbitrages, les feuilles d'engagements et le compte-rendu global de la manifestation.
- ◆ Les rapports doivent être adressés à la ligue avec le nom des arbitres et les commentaires sur la manifestation.
- ◆ La ligue avise le trésorier de la réception complète des documents. Le règlement des Frais sera alors adressé aux CD.
- ◆ Pour le TABAC, application du règlement pour toute la durée de la compétition.
- ◆ Les comités sont tenus de prévoir une balance de ménage et le bolomètre.

Nombres d'arbitres par journée de Championnats

		jeudi		vendredi		samedi		dimanche		lundi	
		ligue	CD	ligue	CD	ligue	CD	ligue	CD	ligue	CD
CHAMPIONNAT N° 1											
	T. V.			1	1						
	D.S.M.					1	1	1	1		
	D.S.F.					1	1	1			
<i>Aide de la ligue pour ce week-end de Championnats 60 € x 3 = 180 €</i>											
CHAMPIONNAT N° 2											
	T. à T.	1	1 matin								
	D.M					1	1	1	1		

	D.P.					1		1				
<i>Aide de la ligue pour ce week-end de Championnats 60 € x 2 = 120 €</i>												
CHAMPIONNAT N° 3												
	T.S.M.					1	2	1	1			
	T.S.P.					1	2	1				
	T.S.F.							1	1			
	T.J.								1	3		
	T.C.											
	T.M.											
<i>Aide de la ligue pour ce week-end de Championnats 60 € x 3 = 180 €</i>												

En cas de non respect du nombre des arbitres, les indemnités versées par la ligue seront soit non payées, soit feront l'objet d'un demi remboursement.

CONVENANCE.

- Les repas des délégués des Comités sont à la charge de ces derniers :
Les repas doivent être pris sur le lieu du championnat (fortement conseillé) contre une somme convenable de 13 €, à 15 € qui semble raisonnable. Ils devront rester en dessous des tarifs des restaurants.
- Les repas & l'hébergement de deux représentants du staff ligue seront à la charge de l'organisation pour 2014.

COMMUNICATION

- ◆ L'invitation des officiels de la Ligue et des Comités à un pot de l'amitié ne saurait qu'être appréciée.
- ◆ L'invitation des médias (presse, télévision, radio, etc.....) et des élus est obligatoire pour le championnat et la réception.
- ◆ Une salle fermée devra être prévue pour la réception des élus et des invités.
- ◆ L'organisateur veillera à présenter les élus aux membres de la Ligue.

CAMPING-CAR

- ◆ De plus en plus ces véhicules sont présents sur nos championnats, les clubs organisateurs, pour leur être agréable mettent à disposition des emplacements proches des terrains. Ils devront mettre à disposition de grandes poubelles.
- ◆ Certains camping-caristes laissent sur le site leurs poubelles c'est inadmissible. Ils donnent une très vilaine image, qui rejaillit sur notre discipline. J'encourage donc tous ces acteurs de faire le ménage

chez eux, et aux organisateurs d'être vigilants, et de numéroter les emplacements, et peut être de mettre en place une mesure de caution par chèque, qui serait rendue, au départ du camping-car ? Dans le cas contraire, la ligue demanderait aux municipalités des mesures d'interdictions de ces stationnements.

CHAMPIONNATS DE France

Déplacement des équipes :

- Déplacements : indemnités 60 € sur 3 jours
- Financement :
 - a) Pour les Kms: (calcul sur la base Michelin)
 - b) Pour les valeurs :
 - Indemnité de déplacement = 0,30€/KM x Kilométrage A.R
 - Indemnité d'éloignement = 0,10€ /KM x Kilométrage x le nombre de joueurs plus le délégué
 - Indemnité de séjour = 60€ x 3 jours x le nombre de joueurs + le délégué

Déplacement du Président de la Ligue :

Le président de ligue, peut se rendre au Championnat de France de son choix ainsi qu'aux championnats des jeunes.

Lors de ce déplacement, il n'assurera pas l'encadrement des équipes de la Ligue du championnat jeunes qui seront confiées à des éducateurs.

Déplacement du responsable de l' E T R :

Le responsable de l'E T R assurera, la logistique du déplacement.

TENUES :

✓ **Joueurs :**

Pour tous les championnats la ligue fournira les tenues. Si un joueur gagne plusieurs championnats la même année, il ne touchera qu'une seule tenue.

Ils devront la porter lors des championnats de l'année suivante s'ils sont qualifiés dans la même formation.

Ils pourront la porter sur toutes les compétitions, Nationale, ou Régionale, si l'équipe est la même que l'équipe titre rée.

Ils devront la porter lors des stages spécifiques de la D T N, et des réceptions où ils sont à l'honneur.

✓ **Délégués des équipes :**

Les membres élus de la ligue devront être choisis en priorité pour l'encadrement des équipes de ligue du département concerné. Ils porteront la tenue de la ligue.